

# VOUS N'AVEZ PAS de carte de pêche 2019

72€

## • PERSONNE MAJEURE

CARTE ANNUELLE - AVEC TIMBRE. CPMA (PERSONNE MAJEURE)

20€

## • PERSONNE MINEURE

CARTE ANNUELLE - AVEC TIMBRE. CPMA (PERSONNE MINEURE) POUR UNE PERSONNE DE MOINS DE 18 ANS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE

6€

## • DÉCOUVERTE

CARTE ANNUELLE - RÉSERVÉE AUX ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE

33€

## • DÉCOUVERTE FEMME

CARTE ANNUELLE «DÉCOUVERTE FEMME» (CONJOINTE, CÉLIBATAIRE, ETC...)

1<sup>ERE</sup> & 2<sup>EME</sup> CATÉGORIE - TOUS MODES DE PÊCHE - AVEC TIMBRE CPMA

32€

## • HEBDOMADAIRE

VALABLE 7 JOURS CONSÉCUTIFS COMPRIS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE

1<sup>ERE</sup> & 2<sup>EME</sup> CATÉGORIE - TOUS MODES DE PÊCHE - AVEC TIMBRE CPMA

13€

## • JOURNALIÈRE

AUTORISE UNE JOURNÉE DE PÊCHE - AVEC TIMBRE CPMA - 1<sup>ERE</sup> & 2<sup>EME</sup> CATÉGORIE

## LA CARTE DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE EN ACTION DE PÊCHE

La réciprocité interdépartementale n'est pas valable dans les Hautes-Alpes

Voir nos cartes touristiques pour le pêcheur ayant déjà acquitté le timbre C.P.M.A. dans un autre département.

## TARIF REDUIT

Pour la période du 1<sup>ER</sup> octobre au 31 décembre, la carte majeure (uniquement), sera proposée à 50% de son tarif global annuel, sans réciprocité interdépartementale.

# VOUS AVEZ DÉJÀ une carte de pêche 2019

37,80€

## • TOURISTIQUE ANNUELLE

VALABLE TOUTE L'ANNÉE.

- POUR LE PÊCHEUR AYANT DÉJÀ ACQUITTÉ LE TIMBRE CPMA DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT (CARTE DE PÊCHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ACHAT)

19,70€

## • TOURISTIQUE HEBDOMADAIRE

- VALABLE 7 JOURS CONSÉCUTIFS COMPRIS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE - 1<sup>ERE</sup> & 2<sup>E</sup> CATÉGORIE

- POUR LE PÊCHEUR AYANT DÉJÀ ACQUITTÉ LE TIMBRE CPMA DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT (CARTE DE PÊCHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ACHAT)

9,80€

## • TOURISTIQUE JOURNALIÈRE

- VALABLE 1 JOUR.

- POUR LE PÊCHEUR AYANT DÉJÀ ACQUITTÉ LE TIMBRE CPMA DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT (CARTE DE PÊCHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ACHAT)

17,80€

## • TOURISTIQUE "Pour les moins de 18 ans"

■ "PERSONNE MINEURE" (POUR UNE PERSONNE DE MOINS DE 18 ANS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE)

■ "DÉCOUVERTE" (ENFANT DE MOINS DE 12 ANS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE)

CARTE DE PÊCHE DU DÉPARTEMENT D'ORIGINE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ACHAT.

5,50€

## CARTE SPÉCIALE

### • LICENCE DE PÊCHE AUX ENGINS SUR LA RETENUE DE SERRE-PONÇON :

PERMET DE PÊCHER À LA TRÂINE ET À LA SONDE (VOIR RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DE SERRE-PONÇON)

- LICENCE ANNUELLE UNIQUE : EN COMPLÉMENT DE LA CARTE DE PÊCHE

DEMANDE DE LICENCE DISPONIBLE À LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DES HAUTES-ALPES :

16, AV. JEAN JAURÈS "VAPINCUM 2" - GAP - TÉL. 04 92 53 54 71